

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 21 janvier 2019

Le lundi 21 janvier 2019, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 15 janvier 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Yves OGÉ, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL

Mme Marie-Laure DAUCHEZ

M. Etienne MERCIER

M. Cyril MOURIN

Mme Mélody TONOLLI à partir de la délibération 2019 DU 51

M. Patrick VIRY jusqu'à la délibération 2019 DU 20

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN

Mme Catherine CHEVALLIER

Mme Carine PETIT

M. Cédric GRUNENWALD

M. Amine BOUABBAS

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE jusqu'à la délibération 2019 DASCO 9

M. Pascal CHERKI

M. Yves OGÉ jusqu'à la délibération 2019 DJS 94

Mme Danièle POURTAUD

M. Hermano SANCHES RUIVO jusqu'à la délibération 2019 DJS 94

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Je vous propose de prendre place afin que nous puissions commencer cette séance.

Pour information, l'isolation thermique de la salle des mariages n'étant pas optimale, vous avez à disposition du thé ou de la soupe.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2019.

J'excuse Etienne Mercier, qui est malade, Pascal Cherki et Danièle Pourtaud. Cyril Mourin a donné procuration à Cédric Grunenwald, Célia Blauel à Sylvie Lekin, Patrick Viry (qui va nous rejoindre) à Marie-Claire Carrère-Gée, Marie-Laure Dauchez à Catherine Chevallier.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2019 01

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 26 novembre 2018

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ou des demandes de correction ?

DÉLIBÉRATION N° 1

14 2019 01 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 26 novembre 2018

Mme Carine PETIT, rapporteure

Le compte rendu en date du lundi 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2019 02

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Ce mois-ci, quatre associations ont demandé leur intégration à la MVAC. Elles ont été reçues par Annabelle Janodet et son équipe :

- « Le Comité Paix du 14^e », qui s'inscrit dans l'esprit des Nations Unies ;

- « La Joie de l'enfant », qui met en œuvre des activités dans le quartier Chantin, pour les enfants et leurs familles ;

- L'association « Hyperpomme Paris », qui regroupe les utilisateurs d'Apple ;
 - « Les Sens d'être », qui promeut et accompagne un public sur des techniques psychocorporelles.
- En 2018, la MVAC du 14^e a inscrit 78 nouvelles associations.

Mme CARRERE-GEE

Avez-vous une idée de ce que sont les techniques psychocorporelles ?

M. ANTONELLI

Comme toutes les associations inscrites à la MVAC, elles ont été reçues par l'équipe. Vous pouvez avoir plus de renseignements auprès de Mme Janodet. En général, tout est décrypté pour que les associations aient un but social, non religieux, et qu'elles s'inscrivent dans l'intérêt général.

DÉLIBÉRATION N° 2

14 2019 02 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

M. Didier ANTONELLI, rapporteur

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2019 03

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription d'une association qui en a fait la demande et a produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Les désinscriptions sont rares, mais la vie des associations repose souvent sur quelques bénévoles ; dans ce cas, le président, le secrétaire et le trésorier ont déménagé. Il s'agit d'une antenne du 14^e du « Réseau des associations ».

J'ajoute que mercredi 23 décembre, la MVAC organise ses vœux ; c'est en général une soirée festive où de nombreuses associations montrent ce qu'elles font dans le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 3

14 2019 03 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder la désinscription d'une association qui en a fait la demande et a produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

M. Didier ANTONELLI, rapporteur

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 8 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour des locaux occupés par le Théâtre 14 au 20 avenue Marc Sangnier, convention qui est arrivée à échéance en décembre dernier.

La convention d'occupation du domaine public avec l'association Paris Théâtre 14 sera consentie pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette mise à disposition est assortie du versement d'une redevance de 1 200 euros par an. L'aide en nature qui en découlerait serait de 132 000 euros, car la valeur locative annuelle estimée s'élève à 133 200 euros.

Je partage avec vous une très bonne nouvelle ; comme certains le savent, le renouvellement de la direction du Théâtre 14 est en cours. En effet, après 30 ans de loyaux services, Emmanuel Dechartre continue ailleurs sa vie d'homme de l'art. Une nouvelle direction a été nommée : Mathieu Touzé et Édouard Chapot, qui ont été désignés par un jury composé notamment du conseil d'administration de l'association Théâtre 14. Ils représentent une nouvelle génération d'acteurs qu'ils ont à cœur de défendre et de promouvoir. Ils apporteront un renouvellement, ce qui ne les empêchera pas de préserver un certain héritage. Bien évidemment, le théâtre classique aura encore sa place au Théâtre 14. Le travail mis en place par cette nouvelle direction permettra de soutenir l'émergence de nouvelles compagnies et d'activités en lien avec le spectacle vivant.

Les activités de l'Université populaire se poursuivront, mais Mathieu Touzé et Édouard Chapot souhaitent mettre en place de nouvelles propositions, comportant notamment des performances hors les murs. Nous trouvons particulièrement important que le théâtre puisse aussi s'exprimer dans l'espace public.

Nous les félicitons pour cette nomination ; nous pensons à Emmanuel Dechartre, que nous aurons le plaisir de voir jusqu'à la fin de la saison, en avril-mai. Le théâtre sera ensuite en travaux pendant quelques mois, afin de changer la centrale d'air, rénover l'entrée et les fauteuils. La réouverture aura lieu en novembre 2019. Je vous tiendrai au courant.

Mme CARRERE-GEE

Un événement particulier est-il envisagé à l'occasion du départ d'Emmanuel Dechartre, afin de lui rendre hommage pour tout ce qu'il a fait pour la culture dans le 14^e ?

Mme TONOLLI

Vous avez raison ; nous sommes en train de réfléchir au meilleur format pour lui rendre hommage. La médaille de la Ville lui sera remise.

DÉLIBÉRATION N° 4

2019 DAC 8 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

**- Projet de délibération 2019 DAC 611
Subventions (905 000 euros) et conventions avec 30 sociétés**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir comme chaque année nos salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées Art et Essai.

Pour le 14^e, il s'agit :

- D'une subvention de 30 000 euros pour le « Chaplin » à Denfert ;
- D'une subvention de 15 000 euros pour « les Quinze Parnassiens » ;
- D'une subvention de 22 000 euros pour les salles de « l'Entrepôt ».

DÉLIBÉRATION N° 5

2019 DAC 611 Subventions (905 000 euros) et conventions avec 30 sociétés

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

**- Projet de délibération 2019 DDCT 12
Subventions (932 900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le
financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Cette subvention concerne deux associations de notre arrondissement que nous soutenons activement : « APASO » et « Le Moulin ». Nous essayons de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec un maximum d'associations, car cela permet, sur une durée de trois ans, de les sécuriser.

Cette subvention est de :

- 4 500 euros pour « APASO », pour son action « Accès au droit et à l'insertion » ;
 - 27 000 euros pour « Le Moulin » (subvention qui regroupe différentes directions (DDCT, DJS, DASCOS...), pour différentes actions : « Soutenir les initiatives des mamans », un travail pour accompagner les enfants en dehors de l'école, des ateliers sociolinguistiques, l'accompagnement à la scolarité...
-

DÉLIBÉRATION N° 6

2019 DDCT 12 Subventions (932 900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 20**
Subvention au titre de la vie associative (1 000 €) à l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^e »

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de voter cette subvention de 1 000 euros pour l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^e », créée en 2011, qui a pour but la diffusion, l'apprentissage ou l'approfondissement des savoirs pour contribuer à l'enrichissement des débats citoyens en visant un large public. Cela s'adresse à toutes et à tous. C'est un objectif fondamental pour « l'Université populaire du 14^e ». La partie la plus difficile est d'arriver à capter tous les publics.

Ce sont des moments gratuits, la gratuité étant indispensable pour permettre à tous les publics d'accéder à la culture et à la connaissance.

Voici les cycles prévus :

- Janvier-février : l'écologie urbaine ;
- Mars-avril : l'économie sociale et solidaire ;
- Mai-juin : le théâtre aujourd'hui.

DÉLIBÉRATION N° 7

2019 DDCT 20 Subvention au titre de la vie associative (1 000 €) à l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^e »

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs
Pour : 25 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASCO 9**
Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions (74 808 euros), subventions (201 207 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Les budgets des collèges ont été votés en septembre 2018, pour l'année scolaire 2018-2019, et comme vous le savez, il y a traditionnellement des dotations complémentaires.

Cette délibération concerne, sur le budget de fonctionnement, le collège Paul Bert, pour la somme de 1 000 euros, et le collège Saint-Exupéry, pour des travaux (pose de caissons dans le préau) : 2 928 euros.

En ce qui concerne l'équipement, aucun collège du 14^e arrondissement n'est concerné.

Mme CARRERE-GEE

Certaines demandes de collèges n'ont-elles pas été satisfaites ? Et le cas échéant, pour quelle raison ?

Mme BERTRAND

En principe, les demandes sont satisfaites, en ce qui concerne le fonctionnement. De quelle section parlez-vous ?

Mme CARRERE-GEE

De mémoire, les travaux de restauration scolaire.

Mme BERTRAND

Pour Paul Bert, cela peut concerner la cité scolaire, et non le collège. Par ailleurs, certains budgets sont différents, sur les collèges comme sur les écoles. Les travaux importants rentrent dans le cadre de la programmation, mais d'autres ne rentrent pas dans les dotations complémentaires que je viens d'exposer.

Mme CARRÈRE-GEE

Il s'agit d'un besoin de travaux au niveau de la restauration, de la création d'un local à poubelles, de la réfection des sanitaires élèves...

Mme BERTRAND

C'est exactement ce que je viens de vous dire : les travaux auxquels vous faites allusion ne sont pas des dotations directes ou complémentaires, mais des programmations dans les collèges.

Mme CARRÈRE-GEE

C'est à partir d'un certain seuil financier ?

Mme BERTRAND

En effet. Les réunions concernant ces programmations ont lieu en présence des principaux de collèges.

Mme CARRERE-GEE

Nous les examinerons donc plus tard ?

Je voudrais comprendre la différence entre ces subventions, qui concernent à la fois le fonctionnement et les travaux (d'importance modeste), et d'autres travaux plus importants. Y aura-t-il une autre délibération ?

Mme BERTRAND

Pour la programmation dont je parle, ce sont des sommes globales. Il n'y a pas de délibération au conseil d'arrondissement.

Mme CARRÈRE-GEE

Nous ne voyons donc que les petites choses. Y a-t-il une raison ?

Mme PETIT

Comme toutes les programmations dans les écoles. Il s'agit d'une ligne d'investissement « Ville », puis « arrondissement ».

DÉLIBÉRATION N° 8

2019 DASCO 9 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions(74 808 euros), subventions (201 207 euros)

Mme Agnès BERTRAND, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DFPE 28**

Subvention (71 507 euros) et avenant n°3 à l'association « La Cool Douche » pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Je vous propose de voter une subvention de 71 507 euros pour l'une de nos crèches associatives, l'association « La Cool Douche », crèche parentale. Sa capacité d'accueil est passée de 26 à 20 places, afin de respecter les contraintes structurelles de la crèche.

DÉLIBÉRATION N° 9

2019 DFPE 28 Subvention (71 507 euros) et avenant n°3 à l'association « La Cool Douche » pour la crèche parentale (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DFPE 136**

Subventions (170 000 euros) et conventions avec « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9-10-12-13-14-18-20^e arrondissements

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Je vous propose de bien vouloir voter une subvention de 170 000 euros pour l'association « Réseau Môm'Artre », dont le but est de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, et une convention pour deux associations : « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul », pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, et 20^e arrondissements.

Dans le 14^e, il s'agit de l'antenne « Môm'Didot ».

DÉLIBÉRATION N° 10

2019 DFPE 136 Subventions (170 000 euros) et conventions avec « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9-10-12-13-14-18-20^e arrondissements

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DASES 32 11

Subventions (264 000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Cette délibération vise à subventionner à hauteur de 20 000 euros « l'Épicerie solidaire du 14^e », située 12, rue de l'Eure, qui a pour but de réduire les dépenses alimentaires des ménages précaires mais aussi de proposer une démarche d'insertion : échanges, information, écoute...

Plusieurs nouvelles actions sont proposées en 2019, notamment accroître l'approvisionnement pour répondre aux demandes des familles. Rappelons que le « Marché solidaire » propose des produits correspondant à 20 % de leur valeur marchande. Le « Marché solidaire » s'approvisionne pour moitié auprès de la « Banque alimentaire ». Il souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement et nouer à cet effet des partenariats avec d'autres structures, par exemple avec la « Halle alimentaire de la rue Didot », dans le cadre d'une opération de distribution de légumes bio auprès des usagers de l'épicerie. Elle vise aussi d'autres partenariats avec « Biocycle », Biocoop, et d'autres institutions plus importantes, comme la Fondation Fnac et l'Oréal.

Elle souhaite mettre en place des ateliers cuisine (cuisine du monde en particulier), et renforcer son suivi individuel des familles, par le biais de sa conseillère en économie sociale et familiale.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur le versement d'une subvention de 20 000 euros au « Marché solidaire » et sur l'avenant qui va modifier la convention qui lie l'association à la Mairie de Paris. Il s'agit d'une délibération de la DASES, ce qui est exceptionnel.

Mme PETIT

En effet, tout a changé depuis le 1^{er} janvier : Ville et Département ne font plus qu'un.

DÉLIBÉRATION N° 11

2019 DASES 32 11 Subventions (264 000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants

M. Nicolas LIEBAULT, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DEVE 7
Subvention (13 500 euros) à la « Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France » pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Nous savons que nous avons atteint la côte d'alerte en ce qui concerne les populations d'oiseaux, en France et en Ile-de-France. Plusieurs rapports publiés ces dernières années ont tiré la sonnette d'alarme.

Dans les milieux ruraux, l'agriculture industrielle détruit les refuges pour les oiseaux. En ville, la pollution et l'empreinte humaine entraînent une nette diminution des populations d'oiseaux et la fragilisation de nombreuses espèces.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris lance un partenariat avec la « Ligue de Protection des Oiseaux », qui consiste à faire labelliser un certain nombre d'espaces verts refuges pour les oiseaux. Deux sont prévus dans le 14^e arrondissement : le square Serment de Koufra et le square du Cardinal Wyszynski. Je me réjouis du choix de ces lieux ; en effet, dans le square du Cardinal Wyszynski, des riverains m'ont sollicité il y a quelques mois pour me faire part de leur volonté d'installer des nichoirs. Cela montre que la problématique est appropriée par les riverains.

Ces refuges permettent à la « Ligue de Protection des Oiseaux » de recenser les espèces existantes, de recenser les milieux naturels, d'examiner le milieu naturel et l'état de la flore, et d'installer des refuges de type nichoirs. Pour ce faire, la subvention globale sera de 13 500. Plusieurs sites sont proposés dans les autres arrondissements.

DÉLIBÉRATION N° 12

2019 DEVE 7 Subvention (13 500 euros) à la « Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France » pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

M. Florentin LETISSIER, rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DLH 15
Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à des prêts PLUS à contracter par l'Habitation Confortable (12 044 029 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons déjà délibéré sur ce programme en 2015. Il est situé rue de la Tombe-Issoire dans le 14^e arrondissement. Il s'agit d'une résidence étudiante de 29 logements, construite par Habitation Confortable, filiale de Paris Habitat.

La garantie d'emprunt de 2015 est devenue caduque parce que le contrat n'a pu être transmis à temps. Il nous est donc demandé de renouveler cette garantie d'emprunt pour financer ces logements étudiants PLUS.

Mme CARRÈRE-GEE

Si je comprends bien, ce sont deux ans de retard. Quel est l'impact sur la livraison des logements ?

M. BOUABBAS

C'est le chantier en général qui est en retard.

Mme AUFFRET

La livraison est proche ; le chantier va sur sa fin.

DÉLIBÉRATION N° 13

2019 DLH 15 Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à des prêts PLUS à contracter par l'Habitation Confortable (12 044 029 euros)

M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

Abstention : 1

- **Projet de délibération 2019 DJS 94**

Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Le règlement des équipements sportifs municipaux date du 12 février 1976 nécessite d'être revu. Je vous laisse regarder le règlement simplifié, qui insiste sur quelques points :

- La volonté d'organiser avec les associations partenaires des commissions mixtes paritaires d'arrondissement ;

- Une écriture un peu plus claire concernant les questions de laïcité, et une affirmation beaucoup plus nette de la neutralité du service public et du non prosélytisme au sein des structures sportives municipales. L'article 27 indique clairement que si une association ou un usager use de propagande ou de prosélytisme de manière affirmée, ou s'il est constaté des atteintes à la mixité, des manifestations d'homophobie ou de racisme, des sanctions seront prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Ceci est écrit noir sur blanc, ce qui n'était pas le cas dans le règlement de 1976.

Mme CARRÈRE-GEE

En référence à ce que vous venez d'évoquer en matière de laïcité, je considère que c'est beaucoup mieux qu'avant. Je me souviens qu'au Conseil de Paris, récemment, j'ai été la seule à avoir vu un vœu du groupe Europe Écologie les Verts demandant que dans les équipements sportifs de la Ville de Paris il puisse y avoir des créneaux non mixtes, réservés aux femmes ou réservés aux hommes. J'avais demandé à toute l'assemblée de s'opposer à ce vœu, qui a finalement été retiré.

Sans faire de procès d'intention, j'attire votre attention sur le fait que la façon dont est rédigé ce règlement : « *les propos ou actes visant à discriminer des usagers en raison de leur genre, de leur*

origine... » ne suffit pas à elle seule à prévenir ce genre de dérives. En effet, ces dérives sont le fait d'associations ou de groupes politiques qui relaient leur point de vue, mais ne disent jamais qu'il s'agit de faire des créneaux non mixtes pour discriminer. Ils demandent des créneaux non mixtes pour permettre aux femmes d'avoir un meilleur accès au sport, dans des conditions qui les rassurent.

Bravo pour cette rédaction ; cependant elle me paraît insuffisante pour prévenir à elle seule ce genre de dérives. Encore une fois, je ne doute pas que la Ville refuserait ce type de demandes. Je dis simplement que cette rédaction est insuffisante.

Puisque nous traitons du règlement des équipements sportifs de la Ville de Paris, il serait bien que soit portée à la connaissance des conseils une étude sur la situation financière des associations sportives. En effet, il a été décidé une augmentation des redevances, qui s'est accompagnée d'une augmentation des subventions. Nous aimerions savoir de quelle façon cette augmentation des redevances a été compensée par des subventions.

Par ailleurs, nous aimerions connaître l'impact des décisions gouvernementales concernant la forte diminution (voire la suppression) des contrats aidés.

M. AZIÈRE

Mes remarques complètent les propos de Marie-Claire Carrère-Gée. Je me félicite que le principe de neutralité du service public soit renforcé -ou qu'on ait tenté de le renforcer-. Il s'agit de quelque chose d'extrêmement sensible ; cela peut susciter de nombreuses interprétations et des comportements qui ne seraient pas supportables.

J'ai cependant relevé quelques contradictions dans ce règlement intérieur, ce qui amènera mon groupe à s'abstenir. S'il est prévu que l'application du règlement soit assurée par les agents de la Ville, rien n'est dit sur l'application du règlement en l'absence d'un agent. Or, l'article 16 du nouveau règlement formalise parfaitement le fait que des créneaux peuvent être accordés en dehors de la présence d'un agent municipal. Si l'article précise que dans ce cas, une convention viendra compléter l'autorisation d'occupation temporaire, rien n'est précisé sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour veiller à ce que le règlement soit bien appliqué lors de ces créneaux sans agent de la Ville. Pour moi, c'est une première faille dans le dispositif, et il faudrait pouvoir compléter le règlement intérieur.

Ma deuxième remarque porte sur l'occupation effective des créneaux, sujet très important, compte tenu de la demande. Dans ce nouveau règlement, la Ville se réserve le droit de supprimer une autorisation d'occupation temporaire pour toute association qui n'utiliserait pas son créneau pendant trois séances d'affilée sans en informer la Ville (article 14). Au regard de la très forte demande, je trouve qu'il s'agit d'une permissivité un peu forte ; cette mesure me paraît trop conciliante. Une réaction de la Ville pourrait être envisagée avant, soit sous forme d'avertissement, soit à partir de trois créneaux non utilisés, qu'ils soient d'affilée ou non.

Je vais prendre un exemple pour soulever une autre contradiction : les possibilités de dérogation incluses dans le nouveau règlement. En ce qui concerne les piscines, le règlement précise que les usagers doivent porter une tenue de bain ; les shorts, bermudas, cyclistes, caleçons, tee-shirts, combinaisons, sont interdits. Les étoffes ou autres matières couvrant le visage, les jambes, voire la totalité du corps des baigneurs sont interdites. C'est quelque chose de nouveau, dont nous pouvons nous féliciter. Néanmoins, si on le lit tel quel, on pourrait penser, par exemple, que « l'Association des naturistes de Paris », qui dispose de créneaux à la piscine Roger Le Gall, pourrait se voir interdire l'accès et la pratique du naturisme. J'ai contacté à ce sujet le cabinet de Jean-François Martins, l'excellent adjoint au sport, ancien élu de cet arrondissement. Il m'a répondu que la dérogation était *a priori* exprimée dans l'autorisation temporaire d'occupation. À partir du moment où cette dérogation est utilisée pour une association ou pour une pratique culturelle particulière, j'estime qu'elle risque d'être utilisée pour d'autres. Je pense que le règlement devrait préciser les cultures de pratique de tel ou tel sport, qui sont pour beaucoup parfaitement acceptables ; la dérogation *a priori* me semble un peu facile.

Dernière remarque : l'attribution des créneaux. Cette remarque est très importante, et je pense que vous y serez sensibles en tant qu'exécutif du 14^e arrondissement. L'article 12 du nouveau règlement prévoit que : « *Toute association sportive dûment constituée et dont les activités sont organisées à*

destination principale des Parisiens, peut déposer une demande de créneau d'occupation auprès de la Ville de Paris, selon la procédure en vigueur. La Ville attribue les créneaux au regard de l'intérêt général, dans le souci de favoriser la pratique sportive de tous ». Les mairies d'arrondissement ne sont pas citées dans la rédaction de cet article, alors qu'elles sont au plus près de la vie associative, au plus près des pratiques sportives, auxquelles elles contribuent largement, dans le 14^e arrondissement comme dans d'autres arrondissements. Par exemple, dans le 1^{er} arrondissement, une commission regroupe la mairie centrale, la mairie d'arrondissement et l'Office du mouvement sportif du 1^{er} arrondissement. Pouvons-nous accepter de ne pas être dans le tour de table qui autorise les créneaux ?

Pour toutes ces raisons, je préfère m'abstenir.

Mme CARRÈRE-GEE

Je m'abstiendrai également. Si vous en étiez d'accord, nous pourrions rédiger ensemble un amendement introduisant le rôle des mairies d'arrondissement dans l'attribution des créneaux.

Une unanimité sur le sujet ne vous intéresse pas ?

Mme PETIT

C'est comme le centre sportif Élisabeth, comme le parc Montsouris ou le square de l'Aspirant Dunand. En tant que maire du 14^e arrondissement, je pourrais alors décréter qu'un club du 6^e arrondissement ne peut se rendre au stade Élisabeth. Or, le club du 6^e est un équipement parisien.

Cependant, en effet, il faut peut-être voir si le rôle des arrondissements doit être expressément ajouté ; toutefois, contrairement à la délibération qui suit, un vrai travail a été fait. Nous pouvons, évidemment, d'ici le Conseil de Paris, rendre le document encore plus parfait en fonction de vos remarques.

M. AZIÈRE

Nous sommes là pour ça.

Mme PETIT

Je suis d'accord. Mais je le répète : les mairies d'arrondissement ont été associées à ce travail de façon importante.

M. LETISSIER

Nous voterons ce projet. Amine Bouabbas a rappelé un certain nombre d'avancées contenues dans ce nouveau texte. En réponse à Mme Carrère-Gée, qui a fait référence au groupe écologiste, je souligne qu'il peut y avoir des points de vue hétérogènes au sein d'un même parti.

La laïcité est un principe important ; en tant qu'élus et en tant qu'enseignant, j'y suis particulièrement attaché. Cependant, bien des problèmes seraient sans doute évités si les inégalités économiques et sociales étaient moins fortes, et si nous vivions dans un pays où chacun avait les mêmes chances de s'intégrer, par son travail ou par ses activités. Tous les partis devraient avoir à cœur de combattre ces inégalités.

M. BOUABBAS

Merci pour vos interventions.

En ce qui concerne la rédaction, le fait que les créneaux ne soient pas utilisés trois fois de suite me semble être une formulation raisonnable. Il s'agit d'être dans l'équilibre. Dans un petit club de judo, par exemple, le seul professeur peut être malade pendant plusieurs semaines. Il ne faut pas être trop sévère avec les associations, tout en étant ferme.

Concernant la réservation de créneaux, ce point a également été discuté avec les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition. Le principe, pour les équipements

déconcentrés, est la suivante : l'attribution relève à 100 % de la responsabilité de la mairie d'arrondissement. Pour un équipement à vocation parisienne, comme le stade Élisabeth, cela dépend, mais en ce qui nous concerne, nous avons une relation franche et amicale avec Jean-François Martins.

Par exemple, des enfants d'un club de foot du 6^e arrondissement ont le droit de venir jouer dans le 14^e.

Les choses sont claires en matière d'attribution de créneaux ; je ne pense pas que ce soit l'objet d'un règlement d'installations sportives.

Je n'ai pas trop d'avis sur les naturistes. En ce qui concerne l'article 16 et les créneaux nocturnes, comme vous le savez, des conventions sont signées entre la Ville, les mairies et les clubs afin d'encourager la pratique sportive et permette que ces clubs puissent utiliser de manière autonome les équipements jusqu'à minuit. Les conventions précisent que le règlement intérieur doit être respecté.

Je termine sur la problématique des subventions pour les associations ; le CNDS a réduit drastiquement les subventions. Dans certains clubs, les contrats aidés vont se terminer l'année prochaine, car les aides au titre de la politique de la ville versées par le CNDS sont supprimées. Ce débat rejoint la discussion nationale par rapport au financement du sport et au modèle du sport français, qui est en danger au vu de certaines réformes en cours.

Mme PETIT

Je pense que le conseil d'arrondissement doit voter ; un vote définitif aura lieu au Conseil de Paris. Laissons les groupes faire leur travail et proposer des amendements dans le cadre des commissions qui vont se tenir la semaine prochaine.

Nous devons examiner toutes les implications de l'article 12. Je préfère ne pas voter aujourd'hui d'amendement. Je lis l'article 12 : « *Toute association sportive dument constituée et dont les activités sont organisées à destination principale des Parisiens peut déposer une demande de créneau d'occupation auprès de la Ville de Paris selon la procédure en vigueur. La Ville attribue les créneaux au regard de l'intérêt général et dans le souci de favoriser la pratique sportive de tous.* »

L'amendement que Mme Carrère-Gée propose d'ajouter « *La Ville, en concertation avec les mairies d'arrondissement pour les équipements inscrits à leur inventaire...* »

Nous vous tiendrons au courant du vote définitif et du travail dans les commissions, après le Conseil de Paris. Le fait de préciser « *pour les équipements inscrits à leur inventaire* » signifie que ce sont les mairies d'arrondissement qui décident.

Nous allons soumettre aux voix cette proposition d'amendement, que je ne voterai pas, car je pense qu'il faut prendre un peu de temps pour la travailler. Si en commission, d'ici le Conseil de Paris, une proposition intelligente améliore cet article, nous la travaillerons.

Mme CARRÈRE-GÉE

C'est pour vous rendre service.

Mme PETIT

Nous n'avons pas besoin que vous nous rendiez service. Nous devons assurer une égalité d'arbitrage et d'accès pour toutes les associations, sur tout le territoire parisien, quel que soit l'arrondissement de leur domiciliation et de leur pratique.

Je ne vais pas voter un amendement à la va-vite. Je suis la première à demander la reconnaissance et la concertation avec la mairie d'arrondissement, mais je propose que nous étudions cette demande d'inscrire les mairies d'arrondissement dans une logique globale de l'ensemble du document.

Je ne suis pas d'accord, parce que j'ai la maîtrise, en tant que maire d'arrondissement, sur les équipements inscrits à l'inventaire.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je regrette vivement, alors que vous mettiez en valeur la concertation exemplaire que vous avez eue avec la Ville de Paris, que ce qui sort de cette concertation exemplaire soit un texte en retrait par rapport à la pratique et au droit actuel sur les mairies d'arrondissement. Vous avez expliqué que pour les équipements inscrits à son inventaire, c'est la mairie d'arrondissement qui doit attribuer les créneaux. Le règlement dit strictement le contraire, sans aucune nuance : la Ville attribue tous les créneaux à tout le monde.

La seule raison que je comprendrais, c'est que vous nous disiez, comme l'a laissé entendre à l'envers M. Bouabbas, que c'est parce que nous faisons partie de l'opposition. Vous arrivez, vous, à avoir des marges de manœuvre avec la mairie centrale parce que vous êtes dans la majorité. C'est un peu dommage. Nous nous abstiendrons.

Mme PETIT

Je le redis clairement : des règlements régissent ce qui est inscrit à l'inventaire d'arrondissement et ce qui n'est pas inscrit. Je ne demanderai pas que le centre sportif Élisabeth soit inscrit à l'inventaire car je considère qu'il s'agit d'un équipement à dimension parisienne. Par ailleurs, des codes régissent les liens entre la mairie d'arrondissement et l'Hôtel de Ville.

Je ne peux pas dire aujourd'hui que ce document est un recul ; nous avons été associés à sa rédaction, comme tous les maires d'arrondissement et leurs adjoints.

Si des améliorations sont apportées d'ici deux semaines, je serai la première, grâce à vos interventions, à être attentive aux amendements qui seront proposés. Je prendrai ma part au débat.

M. AZIÈRE

C'est dommage : voilà un sujet sur lequel nous aurions pu nous entendre et faire preuve, nous, l'opposition, d'une opposition constructive, et vous, d'une majorité ouverte. Cela ne mangeait pas de pain d'ajouter une phrase très consensuelle.

J'ajoute que le règlement intérieur est très important ; le dernier date de 1976, et celui des piscines de 1981. Si nous conservons encore pendant 40 ou 50 ans un règlement qui laisse place à des interprétations et à des considérations qui ne sont pas juridiquement cadrées, je pense que nous nous prendrons les pieds dans le tapis un jour ou l'autre.

Comptez-sur nous pour que nous améliorions cela au Conseil de Paris par des amendements.

Mme PETIT

Je trouve cela très bien. C'est pour cela que le Conseil de Paris a lieu deux semaines après le conseil d'arrondissement, et que la 7^e commission se tient entre-temps. Nous serons très attentifs à ce qui en ressortira.

Je mets au vote l'amendement sur l'article 12, qui propose d'ajouter les mots « *et les mairies d'arrondissement, pour les équipements inscrits à leur inventaire* ».

Cet amendement est rejeté.

Je passe aux voix l'approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.

Il est adopté.

Nous ferons un retour de nos débats à Jean-François Martins pour qu'il puisse préparer la suite.

DÉLIBÉRATION N° 14

2019 DJS 94 Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

M. Amine BOUABBAS, rapporteur

Article 1 : à la majorité, la proposition d'amendement de Mme CARRÈRE-GEE est rejetée

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 7 (Carrère-Gée, Viry, Ogé, Chevallier, de Vidas, Dauchez, Azière) dont 2 pouvoirs

Contre : 21 dont 3 pouvoirs

Article 2 : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 7 (Carrère-Gée, Viry, Ogé, Chevallier, de Vidas, Dauchez, Azière) dont 2 pouvoirs

Mme PETIT

J'ai une demande de parole du public. François Denis pourra s'exprimer après la présentation de la délibération.

- **Projet de délibération 2019 DJS 95**

Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des club-houses au sein des équipements sportifs municipaux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objet de cette délibération est de fixer le tarif de location des club-houses dans les stades ou dans les boulodromes. Ce sont des équipements que nous avons beaucoup encouragés dans le 14^e ; les stades Élisabeth et Didot ont fait partie des premiers stades où ce type d'équipement a été construit, avec parfois des réserves de la part de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Jean-François Martins a obtenu un plan pour construire 20 locaux de ce type entre 2018 et 2020 ; c'est une excellente nouvelle pour la convivialité et pour la pratique sportive, et pour que les clubs puissent développer des recettes.

Cette délibération a pour objet de combler un vide juridique ; en effet, jusqu'il y a deux ou trois ans, aucune redevance n'était versée par certains équipements. Une gratuité de fait était appliquée. L'an dernier, de manière arbitraire et sans concertation, un tarif d'1,40 € de l'heure a été appliqué pour les redevances des club-houses. Nous gérons aujourd'hui des problématiques assez graves, par exemple pour les boulistes, pour lesquels les factures sont très élevées, et qui peuvent les mettre en danger à terme.

La délibération fait passer le tarif d'1,40 € à 0,50 €.

Avec Carine Petit, nous aurions souhaité être davantage associés à l'écriture de cette délibération ; ce ne fut pas le cas, malheureusement. Ces 0,50 € de l'heure représentent pour un club de foot environ 1 500 € par an.

Nous devons assumer un soutien fort à nos clubs ; la gratuité n'était pas possible juridiquement, mais nous aurions préféré un tarif à 0,10 € ou 0,20 €.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, pour montrer que nous aurions voulu que le soutien aux clubs aille plus loin.

Mme PETIT

J'ajoute que c'est une abstention constructive et optimiste, pour que la délibération soit retirée au Conseil de Paris afin d'être retravaillée, et pour que les différences de situations entre les clubs soient prises en considération.

Pour certaines associations, cette délibération va entraîner une baisse de redevances ; pour d'autres, qui ne demandent pas de subventions, ce budget va apparaître. Cela va entraîner des demandes de subventions afin de les aider à payer une redevance. Il faut arrêter avec ce système absurde.

Je passe la parole à François Denis.

M. DENIS

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, c'est toujours un plaisir d'être parmi vous, surtout lorsque vous parlez de sport.

La concertation est une chose essentielle ; je peux dire qu'elle existe au sein du 14^e arrondissement, et nous devons tous être vigilants pour faire en sorte qu'elle existe toujours. Je me suis gardé d'intervenir dans un débat pour lequel je n'avais pas demandé la parole, mais je pense qu'il est sage de bien y réfléchir. Il est normal que notre rôle dépasse notre propre arrondissement, mais nous devons trouver des réponses qui confortent la situation des clubs qui sont ici. Sachez que l'Office du Mouvement Sportif du 14^e représente 94 clubs ; c'est le plus important de tout Paris. Nous avons su développer, en concertation avec nos édiles locaux, une coopération utile et efficace, même si nous n'obtenons pas toujours les réponses que nous souhaitons.

En ce qui concerne le sujet de cette délibération, il m'a ému, car dans le 14^e, nous avons été exemplaires dans la création des club-houses. Ce furent les premiers ; certains ne savaient même pas prononcer le mot. Or, tout à coup, leur tombe une tuile sur la tête ; en effet, cette facturation n'était pas forcément prévue. Au mois de septembre ou de novembre, il a été dit que les conventions d'occupation temporaire allaient être facturées. Nous nous sommes donc trouvés devant le fait accompli.

Quand nous avons eu connaissance de cela, j'ai bien sûr parlé avec Amine Bouabbas et avec Carine Petit, mais également avec Jean-François Martins. Vous vous rappellerez peut-être qu'au moment du quadruplement des tarifs d'utilisation, nous nous sommes battus, lui et moi, pour faire en sorte d'y réfléchir autrement. Mais aujourd'hui, il est dans une autre peau.

Nous avons beaucoup discuté, nous avons échangé verbalement, et par écrit. Je suis très content d'avoir entendu ce que je viens d'entendre.

Il existe une vacuité juridique ; en effet, on a appliqué les tarifs des salles de réunion (1,41€), ce qui est aberrant. Je pense que c'est une bonne idée de faire quelque chose de plus rationnel et de plus cohérent, qui corresponde à un véritable usage. Je n'aime pas trop que l'on dise : « Cela va poser problème à certains clubs, mais nous trouverons bien un arrangement ». Nous avons demandé : « Pourquoi appliquez-vous 0,50 € au lieu d'1,41 € ? Pourquoi ne pas faire moins ? » Il nous a été répondu qu'un prix trop bas n'avait plus de valeur juridique. Je ne comprends pas. Je suis confronté à des situations, dans d'autres contextes, où à partir du moment où un prix est établi, il a une valeur juridique. Vous savez comme moi que pour faire une compensation, il va falloir puiser sur un budget de subventions, qui est limité. Quelque part, cela revient à donner à Paul ce qui va être pris à Pierre. Nous allons nous retrouver dans la situation où va être déséquilibré un sujet difficile, celui de savoir quels sont les montants nécessaires et comment les gérer.

Je voudrais parler d'un deuxième sujet : les deux clubs de boules du stade Élisabeth, « l'AB 14 » et la « Boule du Moulin Vert », qui disposaient d'un club-house. Je rends hommage à ceux qui ont obtenu la construction d'une piscine, mais ces clubs, qui n'avaient rien demandé, qui étaient très bien là, se sont trouvés obligés d'aller de l'autre côté. Toutefois, on leur a fait quelque chose de superbe, et ils étaient ravis : de belles pistes, un club-house magnifique. Ces deux clubs payaient 1 000 € ; le 29 novembre 2018, on leur a annoncé qu'ils allaient devoir payer 11 000 € ! Avez-vous déjà vu un tarif multiplié par 11 ? Pour ma part, je n'ai jamais vu ça. C'est invraisemblable. Si cela continue, ces deux clubs vont déposer le bilan. La clientèle des clubs de boule est essentiellement composée de

retraités ou de chômeurs, qui payent 30 € de cotisation annuelle. Comment demander à ces clubs de faire face à une multiplication par 11 ?

Face à cela, je trouve que l'abstention est une bonne attitude. Dans les courriers que j'ai adressés à Jean-François Martins, j'ai indiqué que de la concertation aurait été nécessaire, et j'ai demandé des mesures d'aménagement. Permettons à ces clubs de poursuivre la mission sociale qui est la leur. N'interrompons pas l'activité de clubs qui contribuent à la vie de cet arrondissement, et qui sont utiles dans le développement de ce qu'ils entreprennent.

Mme CARRÈRE-GEE

Comme habitude, nous vous proposons de vous rendre service, en votant contre cette délibération (puisque vous vous abstenez), pour les raisons que vous avez évoquées et qui viennent d'être développées.

Je suis intervenue sur l'autre délibération en demandant un bilan global de l'impact de ces hausses de redevances et de subventions (avec un décalage dans le temps et dans le montant), ainsi que des informations sur les contrats aidés.

Ce qui vient de nous être dit montre que les choses ne sont pas faites dans le bon ordre, et probablement pas avec la bonne ampleur, si cela aboutit à des multiplications par 11 pour certaines associations.

Je voterai contre cette délibération, et je ne pense pas être la seule.

M. BOUABBAS

Je précise, en ce qui concerne le problème de ces deux clubs de pétanque, que ces 11 000 € ou 12 000 € sont la conséquence de l'augmentation à 1,41 € de l'heure.

Mme CARRÈRE-GEE

C'est multiplié par 6.

M. BOUABBAS

Non ; la facture qu'ils ont reçue est à 1,41 €. Dans la délibération, le tarif horaire est à 0,50 €. C'est mieux ; c'est pourquoi nous ne votons pas contre, mais nous nous abstenons. Nous travaillons avec les deux associations pour voir comment cette facture peut baisser, et pour qu'elle ne les mette pas en danger ; ils n'ont pas les moyens d'acquitter 6 000 € chacun.

M. AZIÈRE

Vous allez donc vers l'abstention ?

Mme PETIT

Oui. Nous sommes l'un des rares arrondissements à avoir manifesté notre mécontentement auprès de Jean-François Martins. Depuis 2001, nous sommes favorables au développement et à la reconnaissance des club-houses au sein des équipements. Nous en avons donc construit un certain nombre, contrairement à d'autres arrondissements. De ce fait, nous sommes majoritairement impactés.

Nous maintenons l'abstention. M. Martins est un peu fâché ; je compte donc sur l'excellent Éric Azière pour être médiateur.

Je sou mets au vote cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 15

2019 DJS 95 Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux

Amine BOUABBAS, rapporteur

Article unique : à la majorité, le projet de délibération mentionné au visa est rejeté

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 7 (Carrère-Gée, Viry, Ogé, Azière, Chevallier, de Vidas, Dauchez) dont 2 pouvoirs

Abstentions : 20 dont 3 pouvoirs

Ne prend pas part au vote : 1 (Grunenwald)

- Projet de délibération 2019 DU 51

Nouvelle Tour Montparnasse - avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Le contexte de cette délibération est celui d'un lancement d'un concours d'architecte international par les copropriétaires, qui a eu lieu en 2016, et qui a été suivi en septembre 2017 de la désignation d'un trio d'agences : Franklin Azzi Architecture, Chartier-Dalix et Hardel-Le Bihan, en charge de dessiner le projet de la nouvelle Tour.

Les éléments de ce projet sont les suivants :

- L'achèvement du désamiantage ;
- L'amélioration des circulations piétonnes autour de la Tour, avec la création d'un jardin au sud de la Tour, et d'une place urbaine basse au niveau de la rue de l'Arrivée ;
- L'élargissement du socle de la Tour, entre le 3^e et le 14^e étage ;
- La réhabilitation des bureaux existants ;
- La reprise de l'isolation thermique ;
- La végétalisation en étage et des patios-jardins en contrebas de la Tour ;
- La transformation des étages 43 à 45 en hôtel de 90 chambres ;
- la modernisation des activités de restauration aux 56^e et 58^e étages ;
- L'ajout d'une serre agricole au 59^e étage, qui sera ceinturée d'un espace à l'air libre.

Le total de la surface créée est de 8 500 m². Ce projet privé est financé à 100 % par les copropriétaires de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine Montparnasse.

Le calendrier est arrivé : les travaux démarreront fin 2019, le permis de construire sera déposé cette année. La livraison est prévue en 2023.

Ce projet conserve l'intégralité des structures existantes, que ce soit l'acier ou le béton. Les déperditions seront donc moins importantes que prévues. Cela évite la consommation de matériaux neufs et l'émission de CO₂.

Le deuxième atout est l'ouverture de la Tour vers l'extérieur, par la création de balcons végétalisés et du socle étendu. C'est également un travail sur les façades afin de réduire la consommation énergétique.

Tout ce qui sera enlevé sera réemployé à l'intérieur du bâtiment.

La délibération porte sur l'étude d'impact, c'est-à-dire les aspects positifs et négatifs de ce projet, notamment en ce qui concerne les aspects environnementaux. Les impacts mis en avant sont majoritairement positifs ou neutres sur l'environnement ; en effet, un désamiantage sera effectué et

les performances énergétiques améliorées. La consommation réelle de la Tour sera divisée par trois, ce qui correspond à une économie de 23 000 MWh par an, soit la consommation de 8 000 habitants.

Cette étude d'impact émet un avis favorable, mais demande des précisions sur les points suivants :

- La logistique urbaine, par exemple sur la façon dont les livraisons seront organisées ;
- Les conséquences du renforcement de l'attractivité touristique sur les flux ;
- Les objectifs de performance environnementale fixés aux programmes non tertiaires de l'immeuble.

Par ailleurs, elle indique des points de vigilance :

- L'amélioration, en cohérence avec le projet urbain d'ensemble, des conditions de circulation et d'accès à la place urbaine adossant le rez-de-chaussée ; l'idée est de creuser le pied de la Tour afin d'éclairer les commerces ;
- L'évolution de l'offre de stationnement souterrain ;
- L'évolution du système de production de froid, qui devrait être considérablement améliorée ;
- Le contexte du développement prochain du réseau de froid urbain rive gauche ;
- Le traitement acoustique des installations techniques raccordées sur l'extérieur ;
- La coordination et le conventionnement entre les acteurs pour maîtriser les nuisances des chantiers.

La Tour Montparnasse mesure aujourd'hui 210 mètres de haut, comporte 59 étages et 127 000 m² de surface totale.

Je vous invite à délibérer favorablement ; je pourrai répondre éventuellement à vos questions.

Mme CARRÈRE-GEE

Nous voterons pour ce projet de délibération. J'ai lu attentivement la plupart des documents annexes qui sont d'ailleurs très bien faits et très clairs. Nous pouvons nous réjouir que l'ensemble des copropriétaires soient parvenus à finaliser ce projet, et à prévoir une nouvelle gouvernance qui facilitera les évolutions futures.

J'ai une interrogation, qui m'est personnelle : faut-il encore ajouter 23 mètres de haut à la Tour Montparnasse ? J'avais cru comprendre qu'elle était déjà assez haute.

Par ailleurs, je trouve qu'il y a trop de silence sur la conduite des travaux et l'impact sur les riverains pendant les quatre années du chantier. C'est un point de grande vigilance pour nous, pour vous aussi je l'espère. Toutefois, dans les documents annexes, je n'ai pas vu grand-chose de clair et engageant sur la diminution des nuisances pour les riverains pendant la phase de travaux.

Cela ne m'empêchera pas de voter ce projet de délibération.

M. AZIÈRE

Comme cela a été dit, ce projet est bien conduit. Rénover une centralité de cette importance dans Paris, et en particulier dans le 14^e arrondissement, est colossal. Le partenariat entre la Ville de Paris, les pouvoirs publics et les partenaires privés, a été d'excellente qualité ; il a permis des impacts positifs en matière de paysage, des impacts positifs en matière de santé, avec le désamiantage, des impacts positifs sur le milieu physique, avec la disparition de cet effet de dalle, qui était extrêmement désagréable.

En ce qui concerne les mobilités, des progrès sont à faire, mais les impacts seront positifs pour les piétons et les cyclistes.

Concernant la consommation des ressources, tous les enjeux ont été pris en compte ; le projet prévoit de réutiliser la quasi-intégralité des structures existantes.

Quand les choses vont bien, il faut le dire, et s'en réjouir.

La difficulté réside dans les travaux eux-mêmes et les nuisances qui sont générées par le chantier, sachant qu'il y a trois chantiers en même temps : celui de la gare, celui du Centre Gaîté et celui de la

Tour. La circulation des engins de chantier et la concomitance des travaux fait qu'il faut rester extrêmement vigilant. Comme l'a dit Marie-Claire Carrère-Gée, le besoin d'information des habitants fait partie des points de vigilance que nous devons maintenir, en ce qui concerne les enjeux et le calendrier (combien de temps les travaux vont-ils durer ?)

Je voudrais saluer la palissade qui a été installée ; elle est très pédagogique. Cependant tout le monde ne prend pas le temps de la lire. Je salue l'effort d'information qui est fait. Il faudrait cependant veiller à renouveler les informations pour qu'elles soient complètement en phase avec l'avancement des travaux. Le besoin d'information sur ces trois chantiers touche tous les habitants du quartier. Je suis persuadé que sur ce plan nous pouvons faire au moins aussi bien, et ne pas perdre de vue que, jusqu'à la fin des travaux, cela restera un point central de vigilance.

J'ai soulevé un point important devant Jean-Louis Missika, qu'il a reconnu : l'étude d'impact doit mieux mesurer la logistique urbaine. Aujourd'hui nous savons très bien que les espaces prévus en termes de logistique urbaine sont un peu sous-estimés. Que ce soit en surface ou en sous-sol de la Tour, c'est un enjeu essentiel pour les Parisiens, à l'heure de la consommation par internet. C'est un deuxième point de vigilance ; il ne faut pas faire d'erreur sur l'importance de la logistique urbaine.

Je souhaite insister sur le cauchemar des Parisiens. Je suis arrivé en retard à ce conseil parce que la ligne 12 était totalement en panne, et que la ligne 4 était ralentie par la panne de la ligne 12. Je suis affolé par le nœud modal que va constituer et que constitue déjà Montparnasse : l'interconnexion, les échanges, les 30 millions de visiteurs supplémentaires dans la gare, et l'ensemble des lignes de métro et de bus. J'ai un réquisitoire sur le métro à votre disposition, en particulier sur la ligne 13. On ne pourra pas aller plus loin sans une asphyxie complète. Il suffit de vous rendre sur les quais à Montparnasse le matin entre 7h30 et 8h30 du matin pour constater que nous sommes arrivés à un seuil total d'asphyxie. Je prendrai mes petits moyens pour essayer d'alerter encore plus la RATP : la présidente de la RATP, la présidente d'IDF-Mobilités, mais aussi la Maire de Paris. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de réactions plus fortes des élus de Paris. Nous sommes dans le 14^e devant une saturation complète de ce pôle d'échange. Quelle forme d'accueil pour les voyageurs arrivant de l'Ouest et qui se retrouvent sur ces quais de métro complètement saturés !

Deuxième impact en termes de mouvements et de circulation : les reports de circulation. Je n'ai pas compris si le tunnel de la trémie allait être fermé. Il a été dit lors du dernier conseil que le projet n'était plus celui-là. Tant mieux si c'est le cas. Néanmoins il faudra voir dans quelle mesure les espaces de circulation et le redimensionnement de l'avenue du Maine et des rues de l'Arrivée et du Départ ankylosent un peu plus la circulation. J'ajoute que nous sommes devant une sortie majeure de Paris, la sortie sud, et que tout ceci est à repenser avec un plan global de circulation sur le sud de Paris, de la Porte d'Orléans à la Tour Montparnasse.

Enfin nous devons rester vigilants sur l'enjeu esthétique ; tout n'est pas décidé en matière architecturale. Nous pourrions nous réjouir si c'est réussi, et si de l'élégance est ajoutée à une praticité et à une rénovation complète de cette centralité commerciale.

M. LETISSIER

Nous aurons en tant que groupe écologiste un avis plus nuancé que d'autres, même si M. Azière a pointé certaines réserves -mais aussi de réelles avancées positives.

Il nous est donc demandé de nous prononcer aujourd'hui sur l'étude d'impact et sur la demande de permis de construire de la nouvelle Tour Montparnasse.

Il est prévu une participation du public au second trimestre 2019 par rapport à ces aménagements, principalement par voie électronique (principalement ou uniquement, on ne sait pas très bien).

L'octroi du permis de construire est prévu au plus tôt à la fin du second trimestre 2019, et le début des travaux en 2020, avec l'objectif de terminer avant le début des Jeux Olympiques.

C'est donc la première fois que nous pouvons, en tant qu'élus municipaux, donner véritablement notre avis sur ce projet de nouvelle Tour Montparnasse. Notre pouvoir, par rapport à ce projet 100 % financé par le privé, et où la Ville de Paris n'était pas, à ma connaissance, représentée dans le jury qui a désigné les architectes de la nouvelle Tour, c'est l'octroi ou non du permis de construire.

Dernier élément de contexte : une équipe pluridisciplinaire chargée d'élaborer un scénario d'aménagement global du quartier Montparnasse relatif à tout le périmètre Mouchotte (gare Montparnasse, abords de la Tour et Quinet), va rendre son travail au deuxième trimestre 2019. Cette délibération sur le permis de construire de la Tour est donc malheureusement déconnectée de cette vision globale d'aménagement du quartier Montparnasse.

Notons cependant des avancées réelles, notamment sur le plan énergétique, Marianne Auffret l'a mentionné. Cette tour a été construite au début des années 1970 ; il est donc logique d'attendre de sa rénovation des économies d'énergie importantes. L'objectif affiché est de réduire fortement ces consommations, jusqu'à viser l'efficacité d'un immeuble neuf très performant, dont la consommation conventionnelle est de 50 à 100 KWH par mètre carré et par an, selon la configuration de ces derniers, ce qui correspond en général à une fourchette réelle de 100 à 150 KWH par an et par mètre carré, lorsque l'on tient compte des usages exclus de la réglementation thermique, et qui sont importants pour un immeuble de bureaux. J'explique un peu ce dont il s'agit : quand on mesure la consommation réelle de la future Tour, il faut aussi prendre en compte tous les usages, par exemple les usages informatiques qui y auront lieu, et qui génèrent énormément de consommation énergétique, puisque ce sont essentiellement des bureaux.

Au final, on arrive en effet à une division par trois de la consommation réelle de la Tour par rapport aux critères de celle construite au début des années 1970, mais la présence des bureaux est telle que les économies d'énergie prévues par le bâtiment sont amoindries par la quantité de bureaux et de tous les usages, notamment en matière informatique.

Nous avons toujours alerté sur le fait que toujours construire de nouveaux bureaux à Paris - et 4 000 mètres carrés de nouveaux bureaux sont prévus dans cette tour- nous semble aller dans le mauvais sens. Il est préférable de mieux répartir les activités à l'échelle de la métropole. Chacun sait que beaucoup de surfaces de bureau sont vacantes aujourd'hui dans Paris, dont certaines dans la Tour Montparnasse.

J'ajoute que les consommations énergétiques vont être poussées par le fait que la Tour est prévue pour être ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Des labels d'excellence environnementale sont mentionnés dans l'étude d'impact, mais ils le sont à titre d'objectif et non pas considérés comme des engagements. Nous voulons attirer l'attention sur ce point.

Concernant la démarche d'économie circulaire, le projet va dans le bon sens. Une démolition de la Tour aurait été totalement aberrante d'un point de vue écologique. Le fait de réhabiliter en s'appuyant sur les matériaux existants est une très bonne idée. Nous saluons tout le travail qui va être fait sur les 6 000 mètres carrés de vitrages existants, qui vont être réemployés pour habiller la future Tour, ainsi que tous les dispositifs en termes de récupération d'eau de pluie.

Nous avons des réserves en termes de mobilité : une vingtaine de places de parking supplémentaires va être créée. Ce n'est pas grand-chose à l'échelle de la Tour, mais l'étude d'impact fait apparaître une légère augmentation du volume des véhicules particuliers, en raison de ce projet, ce qui ne va pas dans le sens d'une ville plus écologique. Si la Tour devait être reconstruite aujourd'hui, les normes imposeraient moins de places de parking. Comme il existe déjà des places de parking, cela change la donne. Il n'y a aucune réflexion sur ce qui va être fait de ces places de parking ; quels usages alternatifs, notamment en ce qui concerne la logistique urbaine ?

Qu'en est-il des places pour les deux-roues motorisés ? Le quartier est envahi en surface de deux-roues motorisés qui se garent souvent de façon anarchique ; 900 m² de locaux vélos sont prévus mais seulement la moitié sera accessible en rez-de-chaussée (le reste le sera par des ascenseurs dédiés).

Notre principal critique porte sur le fait que la Tour s'agrandit. Elle va être élargie sur les 14 premiers étages : la partie prévue pour être davantage accessible au public, notamment à travers des espaces touristiques comme des cafés et des restaurants, (même si la Tour restera dominée par des espaces de bureau). Cette nouvelle Tour pourra accueillir 12 000 personnes par jour contre 6 000 personnes aujourd'hui, soit deux fois plus. L'augmentation de la fréquentation est donc importante, ce qui pose la question des flux et de la densité de population dans le quartier.

Un hôtel sera créé sur les étages élevés ; pour quelle clientèle ? On peut supposer que ce ne sera pas une clientèle à revenu modeste.

Concernant la surélévation, une vingtaine de mètres sont prévus pour réaliser une serre de production agricole, à 200 m de hauteur ; nous disons « attention au *greenwashing* ». Cette serre est prévue pour être autonome en énergie, mais principalement grâce à des panneaux solaires photovoltaïques, dont nous savons qu'ils sont fortement consommateurs de métaux rares et de silicium. Nous ne sommes pas contre les panneaux solaires, mais ils doivent être utilisés pour des usages indispensables en termes d'électricité. Cette serre est prévue pour faire des plantations de légumes ou de fleurs, dont 50 % d'espèces exotiques, et cela pourra servir pour fabriquer des *shoots* d'eau aromatisée, en vente aux touristes de passage, ou pour produire des bouquets de fleurs tropicales qui serviront à garnir les chambres de l'hôtel. Nous sommes un peu réservés sur ce point.

Le pied de la Tour drainera deux fois plus de monde qu'aujourd'hui. On peut supposer que ce sera d'abord les occupants des bureaux, mais aussi des touristes et ceux qui ont les moyens d'accéder aux futurs services. Quelle sera la nature de ces services ? Quel sera l'impact sur le commerce de proximité ? Nous avons alerté sur ces enjeux : toujours plus de surfaces commerciales, toujours plus de restaurants, qui font concurrence aux commerces de proximité et créent une augmentation des flux.

Nous saluons un certain nombre d'objectifs en termes d'économie d'énergie et en termes d'économie circulaire, mais nous pensons que la Ville de Paris peut être plus exigeante par rapport aux copropriétaires de la Tour, et par rapport aux architectes, pour leur demander de retravailler certains points avant d'accorder le permis de construire.

Nous pensons également qu'il est important d'attendre d'avoir connaissance du scénario de l'équipe pluridisciplinaire d'urbanistes pour le réaménagement du quartier, avant de donner un avis favorable. Comment nous prononcer sur cette Tour indépendamment de tout scénario d'urbanisme ?

D'un point de vue financier, un projet urbain partenarial va être signé entre la Ville de Paris et les copropriétaires de la Tour. La Ville va mettre 2 M€ sur la table pour élargir les trottoirs (notamment ceux des rues de l'Arrivée et du Départ) et pour requalifier la place Raoul Dautry. Au-delà du fait que nous sommes opposés à l'élargissement de la Tour sur les 14 premiers étages, nous nous opposons également au fait que la Ville mette de l'argent sur la table sans que nous sachions quel sera le scénario d'aménagement global ; en termes de transport et de voirie, il est bien d'avoir une vision globale.

Une autre exigence que nous pourrions avoir serait de demander l'aménagement de locaux dédiés à des associations ou à des acteurs de l'économie sociale et solidaire : négociier, pourquoi pas, des loyers modérés sur ces surfaces.

Enfin, et c'est très important pour nous, les habitants doivent être davantage associés à la décision sur ce scénario global de Montparnasse incluant la nouvelle Tour, notamment au travers d'ateliers publics d'urbanisme, et pas simplement à travers un registre électronique.

Quatre ans de travaux sont prévus ; ce projet pharaonique va nous amener en 2023. Il me semble que nous pouvons prendre quelques mois supplémentaires pour affiner le scénario, en lien avec le projet global du quartier Montparnasse : penser la densité du quartier, les surfaces d'espaces verts, que nous souhaitons en pleine terre plutôt qu'à 200 m de hauteur.

Notre boussole ne doit pas être de finir la Tour avant les Jeux Olympiques, mais qu'elle soit sobre, utile et bien inscrite dans la cohérence d'un Montparnasse écologique et attentif à ses habitants.

Nous ne voterons pas cette délibération.

Mme AUFFRET

Concernant la serre, il ne s'agit pas de 23 mètres mais de 18 mètres. Il s'agit d'une coque en verre que l'on vient poser. Certes c'est une création de hauteur, mais elle fait tampon thermique, elle protège de la déperdition de chaleur. Je suis d'accord avec toi, le terme « serre agricole » est un peu

pompeux, mais néanmoins, il s'agit d'une serre. Elle aura quelques qualités : être autonome en eau, et en énergie. Elle sera également accessible aux personnes de l'extérieur, qui pourront ainsi profiter du paysage. Elle comprendra également une dimension pédagogique. En effet, de ce terme un peu pompeux de serre agricole, il faudra qu'elle conserve cette dimension pédagogique.

En ce qui concerne les chantiers, nous faisons attention ; je vais sur place dans les gymnases, dans les écoles. Nous imposons aux opérateurs de faire des suivis de chantier, de réajuster le calendrier, et d'expliquer pourquoi il y a des nuisances.

Nous partageons cette préoccupation sur la logistique urbaine ; parallèlement au fait que nous travaillons sur les projets, nous espérons que la Ville se penche sur ces considérations, pour travailler à installer des endroits où l'on charge les camions à plein. En effet, la circulation de camions vient du fait que les camions circulent à moitié vide.

Concernant la RATP, et prenant moi-même le métro à peu près deux heures par jour, je partage votre avis. Nous avons imposé le fait que la RATP, bien qu'elle ne figure pas parmi les attributaires, soit mise à la table des négociations avec tous les propriétaires de volume. (La Ville sera un propriétaire d'un volume autour de la piscine et de la salle d'escrime).

Concernant l'espace public, les deux calendriers étaient distincts mais non disjoints ; nous sommes entrés dans la phase finale du choix des opérateurs chargés de dessiner le nouvel espace public situé autour de la Tour. Au moment où la Tour va déposer son permis de construire, nous aurons choisi les opérateurs. Ces calendriers sont serrés mais ils tiennent compte l'un de l'autre ; nous travaillons déjà à faire que dans le cadre des ateliers Montparnasse la Tour parle à la gare.

Concernant le choix du projet de la Tour, nous y avons été associés, même s'il s'agit d'un projet complètement privé : le cabinet de Jean-Louis Missika a été interrogé. (Mon choix personnel ne portait pas sur cette tour).

Concernant les deux-roues motorisés, le projet Unibail revoit tous ses sous-sols de façon à ce que l'on puisse absorber une partie des deux-roues motorisés qui sont sur les trottoirs. Cependant si on ne les force pas, les deux-roues motorisés restent en surface, car c'est plus pratique ; il faut donc à la fois offrir des places et verbaliser. Une partie sera résolue dans le cadre du projet Unibail.

Concernant la négociation pour installer de l'économie sociale et solidaire, j'y suis favorable ; toutefois dans un projet privé, il n'est pas possible d'aller voir quelqu'un en demandant une réduction de tarif. Le cadre du PUP (projet Urbain Partenarial) est le cadre d'une négociation.

Je voulais insister sur un dernier point. D'où viennent les chiffres que tu as cités ? Dans le dossier, il est indiqué une augmentation de 8 500 m², soit 7 % de la surface. Sur ces 8 500 m², 2 600 m² le sont pour la serre. Le reste correspond aux doubles peaux des bureaux, pour augmenter la performance énergétique. La surface liée aux commerces et aux services diminue de 4 600 m². Mes sources sont des sources réglementaires.

Enfin, concernant les flux, certes c'est inquiétant, mais l'effectif moyen de la Tour sera maintenu à 140 personnes par étage de bureau. L'occupation actuelle est de 6 000 personnes. Or, tu dis que cela va passer à 12 000 ? Je ne comprends pas ; dans la mesure où ces doubles peaux diminuent la surface et que le nombre d'étages sera inférieur, la surface unitaire demeure globalement inchangée.

Nous allons engager à partir de janvier une concertation avec les riverains. J'avais sollicité lors d'une réunion publique des volontaires des différentes copropriétés pour participer à des ateliers d'une vingtaine de personnes.

Mme PETIT

Ce comité pourra avoir comme fonction d'être un comité de suivi de l'application et de la concertation, une fois que nous aurons retenu l'équipe pour le projet Maine-Montparnasse, ce qui ne saurait tarder. Ce comité aura le rôle de suivre les travaux, les chantiers, et sera informé sur ce qui se passe dans le périmètre de ce quartier.

Cette délibération porte sur le permis de construire de la Tour et sur l'étude d'impact. Il faut parler de l'objet de la délibération et non de choses qui ne sont pas vraies, ou pas encore annoncées, concernant le périmètre Maine Montparnasse. Ce périmètre sera présenté très prochainement à l'échelle des trois arrondissements et du Conseil de Paris. Les positions des uns et des autres ne doivent pas ajouter de confusion.

Je propose de passer au vote.

M. LETISSIER

Je voulais juste vous dire, Madame la Maire, que dans mon intervention, je ne cherche pas à ajouter de confusion. Ce n'est pas ma philosophie d'élu. Je donne une position politique.

Mme PETIT

Il y a parfois un mélange entre le projet Maine Montparnasse et la Tour.

En ce qui concerne la trémie, cela fera partie des débats et de la concertation, en fonction de l'équipe qui sera retenue à l'issue du dialogue compétitif. Certains ont réfléchi sur des projets réversibles dans 20 ans.

Je soumetts aux voix la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 16

2019 DU 51 Nouvelle Tour Montparnasse - avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

Contre : 3 (Letissier, Blauel, Lekin) dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2019 DU 50

Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) - Scission en volumes de la copropriété de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine Montparnasse, Nouvelle Tour Montparnasse - protocole foncier n° 1

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération est un peu technique, mais je vais prendre le temps de l'expliquer. La scission en volume dit que nous passons d'un mode d'organisation à un autre et que cela peut donner des marges de manœuvre pour permettre à la puissance publique de s'insérer dans les projets.

Je ne répète pas ce que j'ai dit tout à l'heure, concernant les quatre équipes, l'espace public, le travail engagé, le groupe de travail, et le fait que les conseils de quartier, les riverains et les commerçants seront invités...

Cette délibération porte sur deux aspects :

- Le passage d'une organisation de copropriété vers une organisation de division en volumes. Où se situe la Ville dans cet ensemble ? Au niveau de la piscine, de la salle d'escrime, et des locaux techniques minuscules qui les gèrent. Quand nous mettrons en place cette nouvelle organisation, il

s'agira d'une mono propriété de la Ville de Paris. Cela nous permettra non seulement d'avoir voix au chapitre, mais aussi de dégager des droits à construire. À travers la création de cette copropriété, se dégage une façon de répartir ce qui pourra être construit ; c'est une richesse en puissance que l'on se partage. Par ailleurs, deux unions de syndicats seront créées.

La limitation des charges de fonctionnement et d'investissement aux seuls besoins de l'équipement permettra de réaliser 65 000 euros d'économies.

La Mairie de Paris a émis un avis favorable sous réserve de quelques prescriptions :

- Les servitudes entre volumes devront être précisément définies sans oublier d'associer la RATP qui n'est pas copropriétaire mais bénéficiaire d'accès et de sorties depuis et vers l'ensemble immobilier ;
- Les conditions matérielles, juridiques et financières de la scission seront à préciser ;
- Une analyse prospective de l'évolution des charges de gestion du site devra être transmise aux copropriétaires, comme cela a été fait pour le centre sportif de la Ville de Paris ;
- Le transfert foncier : la valeur du volume à céder à la Ville de Paris s'élèvera à 152 000 euros, et la valeur à acquérir de 18 000 euros.

M. LETISSIER

Nous ne voterons pas contre cette délibération, parce qu'elle permet d'organiser les marges de manœuvre publiques, mais nous nous abstiendrons, parce que l'obtention du permis de construire de la Tour est une condition suspensive de ce texte.

DÉLIBÉRATION N° 17

2019 DU 50 Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) - Scission en volumes de la copropriété de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine Montparnasse, Nouvelle Tour Montparnasse - protocole foncier n° 1

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 3 (Letissier, Blauel, Lekin) dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2019 DU 20

Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14^e)

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Nous réparons une erreur. Il s'agit de l'approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU). Une zone sur laquelle nous avons une pastille de logement social avait malencontreusement été mise sur une zone urbaine verte. Il est donc nécessaire de la rétablir dans son juste objet de destination ; la zone UG (Urbaine Générale).

Mme CARRERE-GEE

Je ne comprends pas quelle est l'urgence à corriger cette erreur et à écrire que ce lieu va être transformé en logements sociaux.

Mme AUFFRET

Ce n'est pas ça. Il y a déjà une réserve de logement social ; cette réserve ne peut être mise sur une zone verte.

Mme CARRERE-GEE

Quel est le problème ?

Mme AUFFRET

Cette parcelle est déjà construite. Nous rétablissons le fait qu'elle soit déjà construite.

Mme CARRERE-GEE

Les locaux construits sont ceux d'une association dans laquelle j'ai eu des fonctions (elles sont terminées, aussi suis-je libre d'en parler). Il s'agit d'une association d'insertion qui aide des personnes en grande difficulté sociale à trouver un emploi. Cela m'inquiète de voir planer une menace de réaffectation. Ce n'est pas ça ? Vous pouvez me le garantir ?

Mme AUFFRET

Il n'y a pas de menace.

Mme CARRÈRE-GEE

L'association ne va pas être mise à la porte ?

Mme AUFFRET

Non. Il n'est pas possible de les mettre à la porte.

Mme PETIT

Aujourd'hui, l'association souhaite changer ses fenêtres, mais elle ne peut pas faire de déclaration de travaux parce que la parcelle sur laquelle elle se trouve n'est pas classée au bon endroit.

Mme AUFFRET

La pastille de logement social n'intervient qu'en cas de vente.

DÉLIBÉRATION N° 18

2019 DU 20 Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14^e)

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DEVE 9**

Dénomination « jardin Françoise Héritier » attribuée au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14^e)

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Nous proposons de donner le nom de Françoise Héritier au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne. Françoise Héritier était une grande femme, très attachée au 14^e arrondissement, au parcours universitaire et professionnel remarquable, militante féministe. Elle nous a quittés en novembre 2017.

Nous maintenons notre volonté d'honorer la mémoire de grandes femmes sur l'espace public. Nous avons donc proposé à la Ville d'attribuer le nom de Françoise Héritier à ce jardin. Nous avons pensé à une résidence universitaire mais nous nous sommes dit ce serait plus visible dans un espace public.

Je propose qu'au moment de l'inauguration de ce jardin, nous revenions plus précisément sur la vie et l'œuvre de Françoise Héritier.

DÉLIBÉRATION N° 19

2019 DEVE 9 Dénomination « jardin Françoise Héritier » attribuée au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14^e)

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DEVE 11**

Dénomination "Allée Jacques Higelin" attribuée une allée située dans la partie nord-est du parc Montsouris (14^e)

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

La Ville de Paris a souhaité rendre un hommage public à Jacques Higelin suite à sa disparition. Il est toujours difficile de trouver des emplacements qui correspondent aux souhaits de la famille et à ce que l'artiste avait apporté.

Nous nous retrouverons cet été dans le parc Montsouris pour rendre hommage à Jacques Higelin et attribuer son nom à une allée du parc située dans la partie nord-est, à laquelle une de ses chansons fait référence.

DÉLIBÉRATION N° 20

2019 DEVE 11 Dénomination "Allée Jacques Higelin" attribuée une allée située dans la partie nord-est du parc Montsouris (14^e)

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DAE 51

Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je remplace Cyril pour présenter les délibérations sur les marchés couverts alimentaires ; la première porte sur l'évolution des droits de place applicables aux commerçants. Les marchés alimentaires sont gérés par délégation de service public (DSP). La délégation actuelle arrive à échéance en janvier 2020. Le Conseil de Paris et notre conseil d'arrondissement avaient été amenés à se prononcer sur son renouvellement.

Les droits de place s'élèvent actuellement à 4,34 euros HT par mètre linéaire de vente et par jour de marché pour un commerçant abonné et de 5,85 euros HT par mètre linéaire de vente et par jour de tenue de marché pour un commerçant volant. La hausse annuelle des droits de place est de 2,5 % pour les commerçants abonnés et de 5 % pour les commerçants volants.

Il est proposé que dans le cadre de la future DSP, l'augmentation annuelle soit contenue à 1,5 % pour l'ensemble des commerçants.

Cette augmentation a fait l'objet d'une consultation des syndicats représentant les commerçants des marchés.

M. AZIERE

Je m'abstiendrai sur cette délibération. La situation des commerçants sur les marchés découverts est difficile en ce moment en raison des manifestations des Gilets jaunes. Un certain nombre de marchés ont dû être annulés. On demande aux commerçants des efforts de plus en plus grands. La carte d'allotissement des marchés a été redessinée, en en créant deux, ce qui a amené à plus de rentabilité. Je ne comprends pas sur quel fondement est calculée cette augmentation. J'ai le sentiment qu'il est demandé aux commerçants de payer des surcoûts déjà demandés par la Ville aux délégataires. Dans le contexte actuel, je ne vois pas de nécessité à augmenter ces surcoûts. En dehors des événements conjoncturels des Gilets jaunes, se pose la concurrence des circuits courts et des nouveaux modes de consommation et de livraison à domicile. Nous avons parlé de Montparnasse ; nous devons nous poser des questions sur l'arrivée de géants de la distribution.

Un vote contre n'est pas envisageable, mais l'abstention est une façon d'envoyer un signe d'apaisement à une profession qui subit beaucoup de difficultés en ce moment.

Mme POLSKI

Je vais essayer de reprendre de façon pédagogique nos échanges précédents ; je vous rappelle que dans la future délégation de service public, nous avons demandé énormément de changements et d'amélioration. Cet effort n'est pas supporté par les délégataires mais par la redevance de la Ville. Les investissements sont très importants en matière de développement durable et de modernisation,

en raison d'une concurrence très complexe pour nos marchés alimentaires, qui doivent s'adapter en se modernisant, en offrant davantage de produits en circuit court, de produits bio, ou de services.

Tout cela est supporté par la Ville ; cela entraîne une recette bien moins importante que la précédente. L'augmentation d'1,5 % représente seulement le coût de la vie.

Je trouve que vos discours sont à géométrie variable : la Ville ne demande pas assez, mais il faut faire beaucoup d'efforts. Ayez une cohérence globale dans vos propos, M. AZIÈRE.

Par ailleurs, je précise que nous avons voté une indemnisation pour les commerçants qui n'ont pu exercer les jours de manifestations des Gilets jaunes.

Mme PETIT

Je soumetts au vote cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 21

2019 DAE 51 Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 (Carrère-Gée, Viry, Chevallier, de Vidas, Dauchez) dont 1 pouvoir

Abstentions : 2 (Ogé, Azière)

- Projet de délibération 2019 DAE 65

Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats

- Projet de délibération 2019 DU 65

Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Ces deux délibérations portent sur les manifestations du 8 décembre, qui ont fortement perturbé la tenue des marchés alimentaires partout dans Paris, y compris dans notre arrondissement, où le marché Edgar Quinet a été annulé. L'annulation du « Marché alimentaire » a eu pour conséquence l'annulation du « Marché de la création », qui se tient le lendemain, bénéficiant de son installation matérielle. La Ville a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les commerçants des marchés alimentaires, en décidant d'une baisse de la redevance pour le marché Edgar Quinet (« Marché alimentaire » et « Marché de la création »).

Mme POLSKI

Nos commerçants ont été particulièrement touchés dans Paris, en particulier le samedi 8 décembre. Cette délibération porte sur cette date ; une autre délibération permettra l'exonération sur un mois pour les terrasses et les étalages.

Il s'agit d'une aide d'environ 1 M€ ; nous avons également sollicité le chef de l'État pour un fonds d'indemnisation, mais nous n'avons pas obtenu de réponse à ce stade. Nous avons sollicité Valérie Pécresse à la Région Ile-de-France parce que la compétence d'aide économique relève de la Région. Valérie Pécresse n'a rien annoncé de concret pour nos commerçants, qui ont été touchés de plein fouet. Il serait bon que tout le monde se mobilise à la même hauteur que la Ville de Paris.

Mme PETIT

Tout à fait ; avec la même réactivité.

La deuxième délibération représente pour le 14^e arrondissement une somme de 85 000 €.

Mme CARRÈRE-GEE

Nous nous associons évidemment à la demande de la Ville de Paris pour que soient appliquées rapidement les dispositions du Code de la sécurité intérieure qui prévoient une responsabilité sans faute de l'État pour les dommages causés à l'occasion de rassemblements. Nous avons pris bonne note des engagements de la Maire de Paris.

Je souhaiterais savoir combien de commerçants ont déjà reçu un soutien financier correspondant aux engagements pris par la Ville de Paris. Je voudrais également savoir pourquoi le texte soumis à nos discussions ne concerne que le samedi 8 décembre, alors que d'autres marchés ont été très impactés par des manifestations qui se sont déroulés d'autres samedis.

Nous voterons, bien évidemment, pour ces projets de délibération.

Mme POLSKI

Les marchés ont été empêchés d'exercer qu'un seul samedi, le 8 décembre. Les autres samedis, il a seulement été demandé à certains de fermer une demi-heure avant. Les autres commerçants, quant à eux, ont pu exercer les autres jours de la semaine. Nous les prenons tout de même en charge.

Concernant la question des périmètres, nous avons consulté les maires d'arrondissement pour connaître les voies impactées.

La Maire de Paris a annoncé que si un dispositif régional (fonds d'indemnisation) était mis en place, comme cela avait été le cas sous le mandat précédent de la Région Ile-de-France, nous étions prêts à l'abonder ; nous n'avons cependant pas la capacité de créer ce dispositif pour des raisons légales.

Mme PETIT

Je mets aux voix la DAE 65.

DÉLIBÉRATION N° 22

2019 DAE 65 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 23

2019 DU 65 Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DFA 5

Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je rapporte la dernière délibération, avant l'examen de deux vœux ; elle concerne la signature d'un contrat de concession relatif à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles. La Ville a relancé une procédure pour les 550 colonnes et les 700 mâts implantés dans Paris. Cette exploitation était assurée par la société JC. Decaux, qui avait un contrat d'occupation du domaine public sur la Ville de Paris pour une durée de 12 ans. Ce contrat prend fin le 26 avril 2019. Une mise en concurrence pour désigner le nouveau concessionnaire a été lancée en mai 2018.

La procédure de renouvellement via une concession de services répond aux objectifs de la Ville :

- Maîtriser le design du mobilier urbain afin de s'assurer de sa qualité et de son esthétisme ;
- Maîtriser la grille tarifaire, pour permettre aux acteurs associatifs et culturels n'ayant pas les moyens de publicité ou de promotion de ne pas être exclus de ces supports de communication.

La procédure a été lancée. Deux dossiers ont été déposés : société Philippe Vediaud Publicité et société Prismaflex, en groupement de compétences, et la société JC Decaux France.

La commission d'appel d'offres de la Ville et la Direction des Finances ont fait leur travail d'analyse. La CAO a proposé de retenir l'offre de JC Decaux.

M. VIRY

Nous nous abstenons sur cette délibération. En effet, nous notons un «cafouillage» dans les procédures de marché opérés par la Ville, que l'on peut estimer à plusieurs millions d'euros. Pour cette raison, il ne nous semble pas opportun de voter pour.

M. AZIERE

Je rejoins la remarque qui vient d'être faite. Néanmoins, comme il s'agit de renouveler le matériel par une procédure conforme, je souligne deux motifs de satisfaction :

- La signalétique urbaine de Paris a été conservée à travers le choix de ce mobilier, qui respecte la ligne du mobilier urbain précédent (colonnes Morris). J'ai en particulier une petite faiblesse pour le petit toit Deuxième Empire. Je profite de cette occasion pour dire combien je regrette qu'il n'ait pas été maintenu sur les kiosques, que je trouve, en outre, un peu trop hauts ;

- Le mât ne transcende pas le panneau d'affichage mais le déporte légèrement sur le côté, de telle manière que cela améliore beaucoup mieux la circulation et le visuel des piétons.

J'ai assisté à la commission des élus qui a détaillé cette offre ; j'ajoute que la grille tarifaire reste très abordable (moins de 30 euros pour l'affichage culturel). Les colonnes Morris correspondent parfaitement bien à la mise à disposition d'un support d'affichage pour l'activité culturelle à Paris.

Je voterai pour cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 24

2019 DFA 5 Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 5 (Carrère-Gée, Viry, Chevallier, de Vidas, Dauchez) dont 1 pouvoir

Vœux

V14 2019 01 Vœu de Carine Petit et des élus de la majorité municipale relatif au refus de l'usufruit locatif social

Mme AUFFRET

Considérant que l'usufruit locatif social est un modèle de financement reposant sur le démembrement de propriété confiant l'usufruit à un bailleur social pour une durée allant de 15 à 20 ans et la nue-propriété à un investisseur ;

Considérant que pour les investisseurs, ce mécanisme permet la constitution d'un patrimoine immobilier important en bénéficiant d'une forte défiscalisation ;

Considérant que ce modèle semble devenir de plus en plus présent au détriment des modèles classiques de développement du parc locatif social ;

Considérant qu'à la fin de la période de l'usufruit, c'est au bailleur social qu'il revient de proposer un logement sur son parc aux locataires en place, ce qui réduira d'autant le nombre de logements disponibles pour les demandeurs ;

Considérant que les plafonds de ressources appliqués aux logements ainsi financés sont majoritairement des plafonds PLS et intermédiaires, ne correspondant pas à la situation de la majorité des demandeurs de logement social ;

Considérant que de plus en plus de promoteurs contournent leur obligation sociale de construction de logements sociaux prévue dans le Plan local d'urbanisme par le biais de l'usufruit social locatif ;

Considérant que le PLU actuel ne permet pas d'interdire ce mode de montage financier ;

Considérant que le démembrement temporaire ne saurait répondre au besoin structurel d'accroissement du parc locatif social pérenne ;

Sur proposition de Carine Petit et les élus de la majorité municipale, nous demandons à la Maire de Paris :

- D'engager la modification du PLU permettant que les obligations sociales des opérateurs respectent au minimum 30 % de logement social pérenne ;
- De refuser tout agrément de logement social en ULS dans le 14^e arrondissement.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de vœu ?

Dans le cas d'un projet d'immeuble sur une parcelle privée, de nombreux promoteurs profitent de cette faille du PLU pour dire que l'usufruit locatif social est conforme aux règles du PLU. Ces deux dernières années, nous avons eu de plus en plus de mal à dire que nous souhaitons du pérenne. Par exemple, dans les immeubles construits en 2001 ou 2002, nous devrions déjà reloger les locataires du parc social temporaire. Nous préférons construire un parc public social qui soit pérenne dans le temps, ne serait-ce que sur un pourcentage à l'intérieur d'un projet de construction.

La modification du PLU pose le débat ; nous avons peu de chances de l'obtenir, mais nous aimerions, dans le 14^e arrondissement, que la Ville nous suive dans la manière de discuter avec les promoteurs pour obtenir du logement du parc social public pérenne, même sur de petites opérations.

DÉLIBÉRATION N° 25

V14 2019 01 Vœu de Carine Petit et des élus de la majorité municipale relatif au refus de l'usufruit locatif social

Mme Carine PETIT, rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 (Carrère-Gée, Viry, Chevallier, de Vidas, Dauchez) dont 1 pouvoir

Abstentions : 2 (Ogé, Azière)

V14 2019 02 Vœu de Carine Petit, Amine Bouabbas et des élus de la majorité municipale relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoche

Mme PETIT

Nous avons une demande de prise de parole du public.

M. BOUABBAS

Vous connaissez sans doute tous cet immeuble situé au 35 rue Maurice Ripoche, un hôtel anciennement sous enseigne « Les Balladins », vide depuis 9 ans. Nous ne sommes pas restés inactifs durant ces dernières années, compte tenu des besoins de logement et d'hébergement très importants. Nous avons essayé de discuter avec les représentants des propriétaires pour savoir ce qu'ils comptaient faire de cet immeuble, l'objectif étant de l'acquérir pour le convertir en logements sociaux ou en résidence sociale.

Cet immeuble de six étages a été squatté en 2015 par un collectif.

Ce vœu s'appuie sur l'ordonnance de 1945 sur les réquisitions, confirmée par la loi de 1988 contre les exclusions, qui indique que tout local vide depuis plus de 6 mois dans une ville où il existe une crise grave du logement peut être réquisitionné.

Le Conseil d'arrondissement du 14^e demande à la Maire de Paris et au Préfet de Paris de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires à la réquisition de l'immeuble du 35 rue Ripoche afin d'en faire des logements sociaux ou une résidence sociale.

La première étape serait la réquisition, pour nous donner le temps de négocier avec les propriétaires ou de lancer une procédure d'expropriation.

Mme PETIT

Je passe la parole à Jean-Pierre Coulomb.

M. COULOMB

Je m'exprime au nom du « Collectif logement Paris 14 ». Je tiens à remercier madame la Maire de présenter ce vœu, car il s'agit d'une vieille revendication du Collectif que de loger des gens dans cet immeuble.

Nous avons fait une longue promenade dans les rues du 14^e en 2011 et nous avons transmis en 2012 une liste d'immeubles vides, de garages automobiles abandonnés, de dents creuses, afin de construire plus de logements dans le 14^e. Cet immeuble faisait partie de cette liste.

Cet hôtel des Balladins est particulièrement important à nos yeux parce qu'il comporte des studios rénovés à 90 %. Il serait facilement utilisable dès aujourd'hui. Relancer ce débat est une excellente idée.

J'approuve cette tentative de réquisition ; cependant, dans ce type de situation, la réquisition est quelque chose de temporaire. Cela ne peut durer qu'entre un et six ans. Nous devrions plutôt nous orienter vers quelque chose de plus pérenne.

Je suis donc tout à fait enclin à inciter la mairie du 14^e dans l'influence qu'elle peut avoir vis-à-vis de la Mairie de Paris pour développer les procédures de déclaration d'utilité publique et d'expropriation pour utilité publique.

J'espère que ce type de procédure va commencer à avoir cours à la Ville de Paris.

Mme PETIT

La procédure est la même que celle que nous avons mise en place pour l'immeuble du 8, Gaité, qui tombait en ruine. Nous avons lancé une expropriation.

Mme CARRERE-GEE

Nous sommes très ennuyés par ce vœu ; il ne s'agit pas d'un projet de délibération. Vous évoquez l'exemple de la rue de la Gaité. Je pense que la situation n'est pas identique, mais je n'ai pas toutes les données.

Il est difficile pour nous de prendre position sur cette question importante ; il s'agit *a minima* d'une réquisition et d'une solution plus pérenne, probablement. Je n'ai pas envie de participer à ce vote. Votre solution est peut-être la bonne, je n'en sais rien, je n'ai pas les moyens de le savoir. Vous nous placez dans une situation un peu délicate.

Je n'ai pas de problème de principe, et l'objectif est noble, mais nous ne pouvons pas prendre de décision sur des considérations aussi légères.

M. AZIERE

Comme Marie-Claire Carrère-Gée a donné les arguments de fond, je n'y reviens pas.

Nous ne prendrons pas part au vote, d'autant plus que vous êtes l'exécutif du 14^e, vous êtes la majorité municipale à Paris ; instruisez les choses comme elles doivent être faites. Si une décision de réquisition doit être prise, elle le sera par les autorités compétentes, mais faire adopter cela par un vœu en fin de conseil d'arrondissement ne me paraît pas responsable pour un exécutif municipal.

Mme PETIT

Je vous rappelle les vœux que nous avons votés pour le 8 de la rue de la Gaité.

M. BOUABBAS

Cet immeuble est vide depuis longtemps ; cela fait mal au cœur, alors que des familles sont à la rue. Certes, il s'agit d'un immeuble privé, mais nous avons essayé de discuter avec les propriétaires. Force est de constater que l'immeuble est toujours vide aujourd'hui.

Il est important pour une collectivité comme la nôtre de se positionner fortement ; il n'est pas acceptable de laisser cet immeuble vide aussi longtemps. Nous nous donnons un appui par un vote du conseil d'arrondissement.

M. LETISSIER

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Amine ; le conseil d'arrondissement doit avoir une position claire. C'est un sujet grave : des personnes sont à la rue et il faut leur trouver une solution de logement.

Nous proposons depuis un moment que la Ville de Paris aide à identifier les logements vacants, en lien avec les services de l'État. Il est très bien que les associations le fassent, mais la Ville de Paris doit les aider, et elle dispose d'outils pour le faire. Il faut également que nous puissions mobiliser la réquisition, voire l'expropriation ; en effet, voir des bâtiments vides alors que des personnes dorment dehors, est quelque chose d'inacceptable. Nous participons évidemment à ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 26

V14 2019 02 Vœu de Carine Petit, Amine Bouabbas et des élus de la majorité municipale relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoché

M. BOUABBAS, rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 3 (Ogé, Chevallier, Dauchez) dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 4 (Carrère-Gée, Viry, Azière, De Vidas)

Mme PETIT

Je vous remercie pour votre participation. Je vous donne rendez-vous lundi 18 mars pour le prochain conseil d'arrondissement, qui sera précédé d'un CICA ayant pour objet les emplois dans le monde associatif et les contrats aidés.

La séance est levée à 21h53.